

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-:-

/) ECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

4) NNEE 1961 - I - N° 55 / PR. SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitu-
tion de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°381/PCM du 29 Décembre 1960 portant for-
mation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

/) E C R E T E :

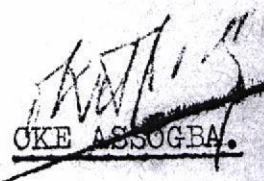
ARTICLE 1er. - M. AROUNA MAMA, Ministre des Affaires Intérieures, de la
Sécurité est chargé de l'intérim du Ministre de l'Agriculture et de la
Coopération pendant la durée de l'absence de M. Sébastien DASSI.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Offi-
ciel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 20 Février 1961
Pour le Président de la République absent
Le Vice-Président de la République p.i.

AMPLIATIONS :

PR.	15
SGCM.	3
Tous Minis.	12
JORD.	1
A.N.	2


OKE ASSOGBA.